

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

EDITO DU PRESIDENT

Bonne et heureuse année 2006 à tous ceux et celles qui nous lisent régulièrement, mais aussi aux personnes avec qui nous travaillons, dans les quartiers et les communes, d'Alsace et d'ailleurs ! Après "l'explosion" d'octobre et novembre dernier, il nous faut être encore plus attentifs pour écouter, tenter de comprendre ce qui cherche à s'exprimer, souvent avec difficultés, en particulier chez les jeunes. Ecouter, comprendre pour mieux prendre en compte ces aspirations, savoir renouveler nos actions pour mieux accompagner dans l'accès à la reconnaissance et aux droits ces populations. A cet égard, 2006 commence avec beaucoup de perplexité et d'inquiétude suscitées par le projet de loi sur la cohésion sociale et l'égalité des chances. Présenté comme la réponse du gouvernement à la crise de l'automne dernier, élaboré sans aucune concertation, il risque de fragiliser l'intégration des populations immigrées et de mettre en difficulté les acteurs associatifs qui tissent au quotidien le lien social en faisant disparaître le FASILD, pivot apprécié et indispensable de cette action publique depuis 1958. L'ORIV pour sa part vous informera, mettra en débat, alertera les décideurs sur ce projet de loi, comme sur les autres thématiques qui sont au programme de travail 2006 : autour de la diffusion d'« Etrangers et immigrés en Alsace – guide pour comprendre et agir », de l'étude sur les demandeurs d'asile, sur la participation des citoyens à la vie publique, sur la lutte contre les discriminations, l'intégration et la construction identitaire des jeunes, les violences urbaines, le racisme et l'antisémitisme. Bref, 2006 s'annonce une année pleine d'enjeux qui exigera de nous tous beaucoup d'engagement, de lucidité, de persévérance et de courage citoyen !

Rudi WAGNER

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVES

Les prochaines Rencontres de l'ORIV ...

En mars... à Mulhouse, « Mémoire et colonisation » (titre provisoire), avec **Nicolas BANCEL**, historien et professeur à l'Université Marc Bloch de Strasbourg

En avril... « Politique d'immigration, politique de quotas... regards sur des pratiques administratives... » (titre provisoire), avec **Alexis SPIRE**, sociologue, chargé de recherches au CNRS (Ceraps-Lille II)

ACTUALITES

RAXEN

L'Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes (EUMC), installé à Vienne, existe depuis 1998. Sa mission est de fournir à la Commission Européenne des informations et des données objectives sur ces phénomènes afin de prendre toutes les mesures nécessaires. Ces données sont transmises par un Réseau Européen d'Information sur le Racisme et la Xénophobie (RAXEN) où chaque pays européen est représenté par un « point focal ». Le champ étudié est large car c'est celui du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des discriminations, de l'islamophobie

Suite colonne ci-contre...

... Suite

ou encore de l'immigration, sous l'angle aussi bien de l'éducation, du logement, de l'emploi, de la législation ou encore des violences racistes. Depuis 2005, le point focal français est l'association CEDRA (Centre d'Etudes sur les Discriminations, le Racisme et l'Antisémitisme) composée de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), du CADIS (Centre d'Analyse et d'Intervention Sociale), du CEVIPOF, de l'INED et d'une partie des membres du Réseau RECI (Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration). Dans le cadre de ce travail (qui donne lieu à un financement spécifique), l'association CEDRA est amenée à produire différents documents : production d'un rapport annuel, notes de synthèse, bulletins d'information, étude spéciale et base de données documentaires et acteurs. Le Réseau RECI intervient plus particulièrement dans ce cadre. Cette participation permet de renforcer les connaissances mutuelles, de disposer d'éléments d'information et de confronter les connaissances. Pour aller plus loin : contacter l'ORIV ou aller sur le site de l'EUMC : <http://eumc.eu.int>

RETOUR SUR

Rencontre de l'ORIV « La tentation antisémite en France et en Alsace » - 26 janvier - Strasbourg

Cette première de l'année, animée par Renaud Dorandeu, (directeur d'études à l'ENA et auteur de nombreux travaux sur le vote FN en Alsace) a rassemblé une cinquantaine de personnes de tous horizons et de tous bords politiques dans une discussion animée mais sereine. Ainsi, s'appuyant sur « La Tentation antisémite : haine des juifs dans la France d'aujourd'hui » publié en 2005, Michel Wieviorka a développé certaines de ses hypothèses de travail, tendant à montrer que de nouvelles formes d'antisémitisme, émanant de jeunes issus de l'immigration, sont identifiables en France et notamment dans les prisons, l'école publique, les quartiers d'habitats populaires. Pour lui, ce portrait, loin d'être figé, ne pourra évoluer qu'avec l'amélioration conjointe de la situation sociale, politique, historique et mémorielle de notre société, qui devra en même temps tenir compte du contexte international. La partie sur la situation alsacienne présentée par Damien Guillaume a rappelé que si la place des Juifs en Alsace n'est pas remise en question, l'atmosphère politique n'y est pas sereine. En effet, les partis politiques d'extrême s'appuient et exploitent des peurs, des tensions créant des concurrences entre « communautés juives et musulmanes ». A la question : « mais pourquoi, malgré son histoire, l'Alsace reste un lieu où se produisent des actes antisémites ? » ;

Suite au dos

...suite

Michel Wieviorka a proposé une réponse à méditer.... « C'est parce que contrairement à l'Allemagne de l'Ouest, qui était complètement coupable, l'Alsace était aussi une victime.... ».

En attendant la retranscription de ce débat... Est disponible sur www.oriv-alsace.org : « Actes racistes et antisémites en Alsace : quelles explications ? quelles actions ? – 16 octobre 2004 ».

Rencontre régionale Les mémoires de l'immigration en Alsace – 8 décembre 2005

Dans le cadre de Strasbourg Méditerranée, la Fédération des Centres Sociaux Culturels du Bas-Rhin a organisé cette journée de travail en partenariat avec plusieurs associations (ASTTU, CLAPEST, ATMF, CSC Papin) et l'ORIV, et avec le soutien du FASILD et du Conseil Général 67. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement d'une action engagée depuis 2003 pour une réflexion collective sur la question de la mémoire et de ses enjeux. Un premier temps de réflexion et de débat avait été mené lors d'un séminaire intitulé « Mémoire et diversité culturelle » organisé en avril 2005 à l'Hôtel du Département [*Actes de ce séminaire sur www.memoires-immigrations.org*].

Rassemblant une centaine de personnes (surtout des associations et des centres sociaux), la journée était partagée en deux temps. Ainsi, trois universitaires ont consacré la matinée à un croisement de leurs approches sur le thème de la mémoire, entre mémoire ouvrière, coloniale et mémoire des territoires. Le but de l'après-midi était de présenter, dans un premier temps, un inventaire des actions menées autour de la mémoire de l'immigration, recensées sur l'ensemble de l'Alsace. Dans un second temps, certains porteurs de ces expériences ont explicités le sens de ces actions, les enseignements qu'ils en avaient tirés et leurs perspectives de travail sur cette thématique. Ils ont mis en avant plusieurs aspects importants pour la réussite de ces actions sur les mémoires de l'immigration : la nécessité d'inscrire ce type de projet dans une démarche globale, sur une durée suffisante et importante, la nécessaire qualification des acteurs qui mettent en œuvre ces projets, et la nécessaire mise en réseau, le travail en partenariat. Les difficultés rencontrées sont souvent liées au manque de moyens financiers et de volonté politique. L'ORIV continuera à travailler en 2006 sur les mémoires de l'immigration, notamment sur le Haut-Rhin, avec la sensibilisation des acteurs à cette thématique.

ZOOM DU MOIS

L'actuel paysage politique et institutionnel concernant la politique d'intégration s'inscrit dans un contexte de repositionnement fort de l'Etat qui n'est pas et ne sera pas sans conséquences au niveau local... les inquiétudes exprimées par les acteurs (associatifs en particulier), résultent de leur volonté de poursuivre sereinement des actions dont les effets ne sont pas toujours immédiats, quantifiables, palpables voir médiatiques.

Dans ce numéro d'*Actu sur...*, nous tentons de dresser un état des lieux des changements récents et à venir (lorsque c'est possible), liés aux repositionnements de l'Etat, concernant la politique d'intégration, mais aussi plus largement la politique de lutte contre les discriminations et la politique de la ville.

Dans l'immédiat, ces repositionnements forts de l'Etat, se traduisent par des changements à différents niveaux :

- De nouvelles formes de contractualisation avec les associations comme avec les collectivités : recours de plus en plus systématique à la logique d'appel à projet ou d'appel d'offre pour la mise en oeuvre d'actions dans le cadre des politiques publiques...
- Un accroissement des délégations de compétences aux collectivités territoriales (2ème phase de la décentralisation).
- Une concentration de plus en plus forte des interventions et des moyens financiers sur des territoires ciblés (« ceux les plus en difficultés ») laissant aux collectivités, la charge des autres territoires.
- Il faut noter que la libéralisation des modes de relation entre acteurs, limite les démarches expérimentales et inscrit les associations dans une logique de concurrence. Cette tendance, associée à une baisse de leurs moyens financiers et humains, fragilise les associations notamment de proximité.

Au-delà, les évolutions qui apparaissent depuis trois-quatre ans sont la résultante des choix politiques des gouvernements successifs, dont le point de départ officiel est à situer dans le discours du Président de la République, le 14 octobre 2002 à Troyes. Il y a affirmé la nécessité pour la Nation de garantir l'égalité des chances, afin que chacun trouve sa place dans la société : « au-delà du rétablissement de la sécurité et de la qualité de vie, l'égalité des chances suppose de donner une nouvelle vigueur à notre modèle d'intégration ».

Ce discours a impulsé une nouvelle politique d'accueil et d'intégration des populations immigrées. Le programme, arrêté par le Comité Interministériel à l'Intégration (CII) en 2003 a acté les grandes lignes de cette politique autour de trois axes d'intervention :

- Une politique d'accueil repensée, autour de la mise en œuvre d'un véritable service public de l'accueil
- Une politique de promotion sociale et professionnelle des personnes immigrées et issues de l'immigration
- Une politique affirmée de lutte contre l'intolérance, pour promouvoir l'égalité effective des droits.

Peu à peu, depuis cette date, ces trois axes se sont formalisés à partir de l'existant et par la création de nouvelles structures et dispositifs à l'échelon national comme local.

Dans le même temps, l'Etat continue à renforcer ces moyens de connaissance à l'échelon national. Ainsi a été mis en place, en juillet 2004, un Observatoire des Statistiques de l'Immigration et de l'Intégration (OSII), émanation du Haut Conseil à l'Intégration. L'OSII a notamment pour mission de collecter et mettre en cohérence les statistiques existantes, de favoriser la connaissance statistique des processus d'intégration.

Une politique déclinée à l'échelle régionale

Le repositionnement de l'Etat a des effets spécifiques sur les politiques relevant du domaine de l'intégration et de l'égalité des chances. A la politique incitative de l'Etat (via la promulgation de loi et la mise en place d'Agences) s'articule une volonté de territorialisation de ces politiques. Elle se traduit notamment par la mise en place, à l'échelle régionale, d'une politique d'intégration par le biais des PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées). C'est un outil de programmation dans le domaine de l'intégration (loi du 18 janvier 2005).

DISCRIMINATIONS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le PRIPI Alsace (2005-2008) a été validé en juillet 2005.
Document accessible sous http://alsace.sante.gouv.fr/drass/social/defpripi_0705.pdf

Une politique d'accueil

L'intervention de l'Etat dans le domaine de l'accueil des primo-arrivants (en particulier ceux amenés à demeurer durablement sur le territoire français) n'est pas un phénomène nouveau. Depuis le milieu des années 80, les gouvernements successifs, considérant l'accueil comme la première étape du processus d'intégration, en ont fait un objectif de politique publique.

Les changements actuels se situent en fait dans l'élargissement du public concerné par cet accueil (qui pendant longtemps s'est limité seulement aux personnes relevant du Regroupement Familial), dans le caractère systématique de l'accueil, dans l'individualisation de la prise en charge et son caractère contractuel, dans la reconnaissance légale (par la mise en œuvre de prestations gratuites) de l'importance de la dimension linguistique, civique et de l'accompagnement social dans cette phase.

D'où une politique de l'accueil qui s'appuie sur :

- La création d'un Service Public de l'Accueil doté d'une Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM) qui résulte d'une fusion entre deux structures antérieures : l'OMI (Office des Migrations Internationales) et le SSAE (Service Social d'Aide aux Emigrants),

Sachant que concernant cette structure associative ce n'est qu'une partie de ses activités (celle liée à l'accueil des primo-arrivants) qui a été intégrée à l'ANAEM

- La mise en place d'un outil, le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) inscrit dans la loi du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale,
- La généralisation des Plans Départementaux d'Accueil qui visent à formaliser l'organisation de l'accueil c'est-à-dire les modalités de prise en charge des nouveaux migrants, à développer des actions améliorant cet accueil...

Une politique de promotion

Pour les populations déjà installées, l'intégration effective (qui rappelons-le repose sur une participation à la vie sociale, économique... mais aussi sur le fait que cette participation soit rendue possible par la société) peut rencontrer des obstacles.

Il s'agit de favoriser cette participation en levant des obstacles objectifs et subjectifs. L'action du FASILD va dans ce sens. En effet, il finance et/ou promeut (en lien avec les dispositifs de droit commun) des actions : visant à informer sur les droits, soutenant l'implication des personnes (aide aux initiatives citoyennes), facilitant l'accès aux droits (accompagnement à la scolarité, parrainage, actions de socialisation à composante linguistique...).

Cette orientation politique repose également sur le développement de dispositifs d'appui au mérite et de reconnaissance des compétences (exemple : bourses au mérite, pôle d'excellence...).

Par ailleurs, la promotion sociale des individus suppose également d'agir sur les représentations. Dans ce cadre, une démarche incitative vis-à-vis des médias a été engagée (pour rendre visible la diversité de la France). De plus a été décidé la création d'une Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), dont la mission est de rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessible tous les éléments relatifs à l'histoire et aux cultures de l'immigration en France. La cité se situe dans une phase de préfiguration, jusqu'au 1er janvier 2007 qui verra son ouverture. *Pour aller plus loin : www.histoire-immigration.fr*

Une politique pour l'égalité des chances

Une action favorisant l'intégration peut s'avérer vaine si elle est mise à mal par la persistance de discriminations (c'est-à-dire un traitement inégalitaire des individus). Toutefois, il faut rappeler que le public concerné par la lutte contre les discriminations n'est pas exclusivement celui concerné par le processus d'intégration.

Suite au dos...

ACTUALITES

DATAR devenue DIACT – Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

Cette évolution fait suite à un décret (n°2005-1791 du 31.12.2005). L'objectif est d'élargir les missions de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) créée en 1963, afin de faire face aux mutations économiques, dans un souci de solidarité entre les territoires et en mettant l'accent sur l'attractivité des territoires. Elle a pour mission :

- d'aider les acteurs à développer leurs atouts en renforçant les stratégies de développement économique
- de mettre en œuvre une politique active de cohésion au profit des territoires souffrant de handicaps ou confrontés à des situations de crise économique
- de développer des partenariats entre les acteurs de l'aménagement du territoire (contrats notamment).

Nomination des préfets délégués pour l'égalité des chances

Six préfets délégués pour l'égalité des chances ont été nommés lors du conseil des ministres du 11 janvier. Ils ont pour mission d'animer et de coordonner, avec les élus locaux, le milieu associatif et l'ensemble des acteurs de l'intégration, les dispositifs de l'État dans les domaines de l'emploi, de l'accompagnement éducatif, du logement, de la rénovation urbaine, des transports ou encore de la prévention des violences. L'objectif est de rendre plus effectif le pacte républicain, de promouvoir la cohésion sociale, de lutter contre les discriminations et de favoriser l'intégration des populations immigrées, en tenant compte des spécificités de chaque territoire. Les régions concernées sont : Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et les départements suivants : Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise

Source : www.premier-ministre.gouv.fr

Projet de loi pour l'égalité des chances

Téléchargeables sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl2787.asp>

Le projet de loi pour l'égalité des chances prévoit un certain nombre de mesures relatives à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations, dont la principale est la création d'une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances avec le transfert des missions du FASILD à celle-ci, à l'exception des actions de participation à l'accueil des populations immigrées, qui seront confiées à l'ANAEM. Le projet de loi renforce les pouvoirs de la HALDE et étend les missions du CSA dans le domaine de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations dans l'audiovisuel. Il comprend également des mesures pour l'éducation, l'emploi et le développement économique (CPE)...



ORIV

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

ZOOM DU MOIS (suite)...

Les personnes faisant l'objet de discriminations sont également des personnes considérées comme « issues de l'immigration » au regard de leur apparence physique, de leur patronyme... alors qu'elles sont françaises (donc non concernées par le processus d'intégration).

La politique publique dans le domaine de la lutte contre les discriminations a commencé à se structurer à compter de 1998. Elle s'est fortement renforcée ces dernières années, notamment sous l'impulsion de la dynamique européenne.

Le FASILD intervient également depuis 2001 dans le champ de la lutte contre les discriminations, en particulier au niveau des discriminations systémiques, par le soutien aux actions portées par des associations, mais aussi par la mise en œuvre directe d'actions, notamment dans le cadre du programme européen EQUAL, et enfin comme incitateur par la signature d'accords-cadre ou encore de plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations....

Ces actions visent à lever les résistances ou les obstacles dans ce domaine, à l'échelle nationale et locale. Dans chaque département, fonctionnent des Commissions départementales pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté (COPEC, circulaire de septembre 2004).

Suite aux directives européennes, la loi du 31 décembre 2004, a créé la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), pour agir sur toutes les formes de discrimination.

Enfin, la volonté gouvernementale d'action a été renforcée par la mise en place d'un Ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances (M. Azouz BEGAG), et, par la nomination, en 2006, de préfets délégués à l'égalité des chances (voir rubrique Actualités).

Une nouvelle organisation administrative de l'intégration

Le champ de l'intégration a souvent fait l'objet de critiques. On peut citer deux rapports récents :

- celui de la Cour des Comptes (novembre 2004, « L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration ») qui faisait état des inadaptations dans le fonctionnement et d'un trop grand nombre d'institutions intervenant dans le champ de l'intégration (impliquant un manque de clarté et de lisibilité...).

- plus récemment, celui du Haut Conseil à l'Intégration (novembre 2005, « Avis sur l'organisation administrative de la politique d'intégration ») portant notamment sur les enjeux de restructuration des différents acteurs intervenant dans ce champ.

Les deux rapports demandent une réforme en profondeur des structures existantes, compte tenu du nouveau contexte institutionnel, tout en soulignant les évolutions déjà constatées (notamment la réforme du FASILD) et en mettant en avant un certain nombre d'enjeux. Ainsi il est rappelé la nécessité de poursuivre une fonction incitative car l'intégration est un enjeu difficile à porter à l'échelle locale par les acteurs de droit commun, le maintien d'acteurs spécifiques dévolus aux problématiques de l'intégration, en position d'information, d'orientation et d'appui à ces acteurs, le rôle primordial de l'Etat en tant que garant et le soutien aux collectivités territoriales pour leur permettre d'agir dans ces domaines.

C'est dans ce contexte, et suite à la « crise des banlieues », que le gouvernement a annoncé la création d'une Agence Nationale de la Cohésion sociale et de l'Égalité des Chances (inscrit dans un projet de loi pour l'égalité des chances actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, voir rubrique Actualités). **Voir suite colonne ci-contre**

... Suite

Elle est proposée comme une réponse à un manque de visibilité dans ce domaine et une possibilité de renforcement de l'action, en lien avec les élus, pour plus d'efficacité. Elle s'inscrit dans une logique de guichet unique, intervenant prioritairement dans « les quartiers en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ainsi que dans les quartiers présentant des caractéristiques sociales et économiques analogues ».

Cette Agence se substituera au FASILD et devrait intégrer les moyens financiers de la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville).

En réponse à ce projet de loi et plus particulièrement à la création de cette agence, un collectif d'associations et d'individus intitulé « collectif contre la casse des associations et du FASILD, et, pour l'égalité des droits », s'est constitué le 12.01.06. L'ORIV et plusieurs associations et personnes avec lesquelles il travaille régulièrement en font parti. Pour les signataires, ce projet de loi remet en cause le principe d'égalité, de la solidarité en direction des plus fragilisés et l'intégration sociale et territoriale et donc le vivre ensemble. Ainsi, pour ce collectif, les missions et le financement de l'Agence tel que rédigé dans le projet de texte de loi, auront des conséquences importantes sur le soutien aux actions développées par les associations de proximité, porteuses de lien social, de solidarité et de citoyenneté. Une manifestation et un débat doivent se tenir le 1/01/06 à STRASBOURG.

À l'heure où nous mettons sous presse, le projet de loi est toujours en discussion à l'Assemblée Nationale.

NOUVEAUTES

REVUES

« **Agissons ensemble contre les discriminations et pour l'égalité** », n°19 de la revue « Comme la Ville » (janvier 2006, 24 p.)

Au sommaire notamment :

Repères : Des textes, des outils et des instances pour lutter contre les discriminations en France.

Méthode : Il n'existe pas de statistiques officielles sur les discriminations ; trois types de mesure permettent de les mettre en évidence.

Interview de Louis Schweitzer, président de la Halde.

Sur le terrain : Emploi, droit, handicap, santé, éducation, logement : dispositifs et initiatives de terrain pour contrer les discriminations directes ou indirectes.

Partenaires : Zoom sur trois expériences européennes en Slovaquie, République tchèque et Royaume-Uni.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig